

Accompagnement | Conseil | Formation

Plus qu'une société, un partenaire

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

Représentée par :
2 – L'entreprise (raison sociale du co-contractant - dénomination et adresse) :
Représenté par : Lydie DELFOSSE (Gérante)
Auprès du préfet de région : Hauts de France
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 325 910 360 59
1 - Organisme de formation (dénomination et adresse) : ACF, 43 rue du Moulinet 59440 AVESNELLES

Article 1:

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

- 1 Intitulé : Les clés qui mèneront mon entreprise vers sa réussite
- 2 Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail :

Action de formation

3 - Dates de l'action de formation : Cf. annexe 1

Est conclue la convention suivante :

- 4 Durée et horaires de l'action de formation : Cf. annexe 1
- 5 Lieu de l'action de formation (adresse complète) : ACF, 36 rue Chanoine Carlier 59440 AVESNELLES
- 6 Modalités de déroulement (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) : Explication théorique via support power point, exercices (questions en fin de chaque séquence pour tester l'apprentissage de chaque thématique) puis cas pratiques à chaque fin de séquence en lien direct avec l'activité exercée par l'apprenant

36 rue du Chanoine Carlier 59440 AVESNELLES - 03 27 68 32 29 - accueil@sarlacf.com SARL au capital de 1 000 € - SIRET : 887 498 822 00014 N° TVA : FR29 887 498 822 Numéro de déclaration d'activité : 32591036059



Accompagnement | Conseil | Formation

Plus qu'une société, un partenaire

7 - Type de formation (formation en présentiel, à distance, mixte) : en présentiel (face à face)	
8 - Nature de la sanction de l'action de formation et modalités d'évaluation jalonnant ou terminant la	
formation (certificat, examen, quizz, contrôle continu) : Quizz	
9 - Effectif de l'action de formation (nom et prénom du/des stagiaires/s) :	
10 - Moyen de contrôle de l'assiduité (attestation d'assiduité + feuilles d'émargement pour les	
formations en présentiel / attestation d'assiduité + relevé de connexion pour les formations à	
distance) : Feuille d'émargement + Attestation d'assiduité	
Article 2 : En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants	
Frais de formation : coût unitaire H.T € x Stagiaire = € H.T.	
Soit un total de : € H.T.	
TVA (ou net de taxes en cas d'exonération de TVA – formulaire 3511) : Néant	
TOTAL GENERAL : € T.T.C	
Dont éventuels frais de déplacement : Néant	
Dont contribution éventuelle des financeurs publics : Néant	
Article 3 : La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise.	
Fait en double exemplaire à :	
Le:	



Accompagnement | Conseil | Formation

Plus qu'une société, un partenaire

Pour l'entreprise (Signature, nom et qualité du signataire) Cachet de l'entreprise Pour l'organisme de formation (Signature, nom et qualité du signataire) Cachet de l'organisme